



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT POUR LA VEGETALISATION DE LA
TOITURE DE LA CRECHE CAMPERGUE AU
TITRE DU DISPOSITIF «DOTATION DE SOUTIEN
A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 (DSIL)»**

**DÉCISION N° DM-24-058
EN DATE DU 29 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet de végétalisation de la toiture de la crèche CAMPERGUE ;

CONSIDÉRANT que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local « DSIL 2024 »;

CONSIDÉRANT l'urgence écologique et la nécessité d'apporter des solutions au réchauffement climatique;

;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local « DSIL 2024 » d'un montant de 192 800 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240229-Imc1H11739H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/02/2024
Date de Publication : 29/02/2024